

Objet : Service de conseil et de soutien pédagogiques.

Réseaux : Fédération Wallonie-Bruxelles

Niveaux et services : SEC (PE/HR/Ord/Spéc) – INTERNATS (Ord/Spéc) - HOMES – CPMS (Ord/Spéc)

Période : à partir du 1^{er} septembre 2011

- Aux chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisé par la Communauté française
- Aux Coordonnateurs(trices) de CEFA
- Aux Administrateurs(trices) d'internat
- Aux Directeurs(trices) de home d'accueil
- Aux Directeurs(trices) de CPMS

Pour information :

- Au Service général d'inspection

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles		AGERS
<u>Destinataire</u>	Voir ci-dessus		
<u>Contact</u>	Michel ODROVIC, Coordinateur	069/64 05 36	michel.odrovic@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	OUI		NON
<u>Date limite d'envoi</u>			
<u>Concerne</u>	Composition et missions du Service de conseil et de soutien pédagogiques		

Renvoi(s) : circulaire n° 3494 relative à la composition et aux missions du Service de conseil et de soutien pédagogiques (à abroger)

Nombre de page(s) :

Mots-clés : Service de conseil et de soutien pédagogiques

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Madame la Préfète des Etudes, Monsieur le Préfet des Etudes,
Madame la Coordinatrice, Monsieur le Coordonnateur,
Madame l'Administratrice, Monsieur l'Administrateur,
Chers Collègues,

La présente circulaire abroge la circulaire n° 3494 du 03/03/2011, relative au Service de Conseil et de Soutien pédagogiques et a pour objectifs de :

- vous rappeler les missions du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques relevant du Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- vous rappeler également le cadre légal de référence desdites missions ;
- vous communiquer la liste des Conseillers pédagogiques, actualisée à la date du 1^{er} septembre 2011.

Le rôle des Conseillers pédagogiques est un rôle d'appui à votre tâche essentielle : le pilotage pédagogique de votre établissement. Les Conseillers pédagogiques peuvent et doivent être un levier majeur de votre action.

Je ne doute pas que vous comprendrez l'esprit de collaboration et de confiance qui doit régner entre vous et eux.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ

Le 13/12/2011

A. Missions des conseillers pédagogiques :

Les conseillers pédagogiques ont repris l'essentiel des missions pédagogiques qui étaient dévolues à l'inspection avant l'entrée en vigueur du Décret du 8 mars 2007 (Décret « inspection »). Celles-ci peuvent être réparties comme suit :

Missions en rapport avec le contrôle du niveau des études :

Le contrôle du niveau des études étant effectué par l'inspection compétente, le passage des conseillers pédagogiques peut se concevoir postérieurement ou antérieurement au déroulement d'une inspection. Si la visite du conseiller pédagogique est consécutive à une inspection, elle a essentiellement pour but d'aider l'équipe pédagogique à analyser le rapport du niveau des études afin de pallier les faiblesses ou manquements constatés. Le travail consiste alors à conseiller et accompagner les enseignants pour remédier à la situation.

L'idéal est que la visite se déroule préalablement à une inspection, dans un but « préventif » et d'appui, pour s'assurer que tout a été mis en oeuvre dans l'établissement et dans les cours tant en ce qui concerne le suivi des programmes que l'enseignement en compétences et l'évaluation en référence aux outils d'évaluation approuvés par la Commission des Outils d'Evaluation.

Autres missions pédagogiques :

Il est bien d'autres missions pédagogiques remplies par les conseillers. Cela va du travail sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement à la diffusion des réformes pédagogiques en passant par l'implantation des nouveaux programmes, l'accompagnement de groupes d'enseignants qui construisent des outils pour leur(s) cours, l'analyse des besoins de formation, l'aide à la construction du projet d'établissement ou à l'autoanalyse des résultats aux épreuves externes non certificatives...

En conclusion :

Il est important de noter que le travail des conseillers se situe surtout au plan des équipes pédagogiques plutôt qu'au plan individuel même s'il arrive que l'équipe pédagogique se compose d'un seul professeur comme c'est souvent le cas, dans l'enseignement général, dans des cours tels que la géographie ou les sciences économiques. L'important reste que l'action des conseillers doit être considérée comme un plus pour vous, pour les enseignants et pour les élèves.

B. Cadre légal de référence :

Les missions de ce Service sont définies dans le Décret du 8 mars 2007 (« Décret Inspection ») :

Article 17. -§ 1er. Le Service de conseil et de soutien pédagogiques créé à l'article 4, § 1er, est chargé de conseiller et d'accompagner les enseignants, les équipes pédagogiques et les écoles pour lesquels le Service général de l'Inspection a constaté des faiblesses ou des manquements, en tenant compte s'il échet de la note d'information visée à l'article 6, § 2, alinéa 5 ou des résultats obtenus aux évaluations externes.

§ 2. Le Service de conseil et de soutien pédagogiques est en outre chargé de :

1° Soutenir les établissements dans la construction de leur projet d'établissement en cohérence avec les projets éducatif et pédagogique de la Communauté française et ce, conformément au décret du 24 juillet 1997;

2° Mettre leur savoir et leur expérience pédagogiques au service des équipes éducatives et pédagogiques des établissements ou de groupes d'établissements dans une perspective d'amélioration de la qualité de la formation assurée aux élèves;

3° Soutenir l'implantation des programmes et l'innovation pédagogique, notamment en informant les équipes éducatives et pédagogiques du contenu des réformes en matière d'enseignement;

4° Accompagner des groupes d'enseignants qui construisent collectivement des démarches pédagogiques, des outils pour leurs cours;

5° Participer à l'analyse des besoins de formation des enseignants et faire des suggestions en vue d'élaborer le plan de formation collectif et individuel de l'établissement;

6° Assister les établissements et les équipes pédagogiques dans le travail d'autoanalyse des résultats obtenus par leurs élèves lors des évaluations externes non certificatives. Dans le cadre des missions visées au présent paragraphe, le Service de conseil et de soutien pédagogiques veille à assurer la continuité pédagogique des démarches entreprises pendant la formation en cours de carrière ;

Mais aussi :

Article 23.

(...)

§ 2. Lorsque le rapport visé à l'article 6, § 2, fait état de faiblesses ou de manquements constatés dans le cadre des missions visées à l'article 6, § 1er, 1° à 3°, le chef d'établissement dans l'enseignement organisé par la Communauté française ou le pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné par la Communauté française élabore, en concertation avec l'équipe éducative, un plan de remédiation destiné à pallier les faiblesses ou manquements constatés.

Dans le cadre de l'élaboration du plan de remédiation visé à l'alinéa 1er, les membres du Service de conseil et de soutien pédagogiques ou de la Cellule de conseil et de soutien pédagogiques concernée, selon le cas, assistent le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur ainsi que l'équipe éducative, en se basant notamment sur le contenu de la note d'information visée à l'article 6, § 2.

Liste des conseillers pédagogiques

COORDINATION

Monsieur Michel ODROVIC	Rue Saint-Jacques, 9 7500 TOURNAI	069/64.05.36	Coordination
-------------------------	--------------------------------------	--------------	--------------

Nom

Adresse

Tél.

Enseignement spécialisé

Madame Alexandra MARTIN	Rue Armand Bury 139 6534 GOZEE	0495/47 36 93	Ens. fondamental
Madame Sophie DARDENNE	Rue Chantraine, 35 4357 JENEFFE-EN- HESBAYE	0475/39 56 99	Ens. secondaire : Cours généraux
Madame Christine HAMOIR	Rue Hautrou 4 4800 LAMBERMONT	087/46 11 07 0476/99 20 20	Ens. secondaire : Cours spéciaux
Monsieur Pierino DELPORTE (secteurs 3, 4 et 8)	Rue Pionfosse, 72 4140 SPRIMONT	04/382.28.41 0486/28 66 97	Ens. secondaire : Cours tech. et prof.
Monsieur Didier FAHY (secteurs 1, 2, 5, 6 et 7)	Rue Docteur Romedenne, 58 5060 AUVELAIS	0495/87 29 68	Ens. secondaire : Cours tech. et prof.

Enseignement fondamental ordinaire

Madame Carine BRUWIER	Rue Marchand, 107 A 4600 VISE	04/379 20 62 0485/63 96 66	Apprentissage d'une seconde langue
Madame Michèle MOREAUX	Rue Château des Balances 19 b 5000 NAMUR	081/73 82 49 0494/21 75 42	Enseignement maternel (zones Huy-Waremme, Liège, Verviers, Luxembourg et Namur)
Madame Michèle KURAS	Boulevard Gendebien, 25 7000 MONS	0474/77 85 09	Enseignement maternel (zones Bruxelles, Brabant wallon, Hainaut occidentale, Mons centre et Charleroi-Hainaut sud)

Madame Cathy CHEVAL	Rue des Pairées, 34 5580 BELVAUX (ROCHEFORT)	084/31 23 36 0477/33 10 45	Enseignement primaire (zone Luxembourg)
Monsieur Jean-Marie CHARLES	Route de FOSSES, 54a 5060 FALISOLLE	071/74 30 15 0475/39.68.12	Informatique
Monsieur Bernard MICHAUX	Chaussée de Bascoup, 147 6150 ANDERLUES	071/52 83 81 0495/72 86 77	Psychomotricité et Education physique
Madame Pascale CATINUS	Rue de la Briqueterie 12 6238 LUTTRE	071/95 50 96 0483/45 20 65	Enseignement primaire (zones Bruxelles, Brabant wallon, Hainaut occidental, Mons centre et Charleroi-Hainaut sud)
Madame Dominique LEGRAND	Clos du Hombiet 13 4821 ANDRIMONT	087/70 01 34 0477/87 53 65	Enseignement primaire (zones Huy-Waremme, Liège, Verviers et Namur)

Nom**Adresse****Tél.****Enseignement secondaire ordinaire**

Madame Dominique SCHOTTE	Chaussée de la Hulpe, 603 1170 BRUXELLES	02/673.24.90 0474/25 58 01	Education physique
Monsieur Emmanuel NICOLETTI	Rue Large 85 4032 CHENEE	04/371 93 18 0498/25 27 73	Cours spéciaux : cours artistiques Cours techniques et de pratique professionnelle : secteur 6 (arts appliqués)
Monsieur Omer DEGRELLE	Chaussée de l'Ourthe 68 6900 MARCHE-EN- FAMENNE	084/31 47 18 0475/70 72 94	C.T.P. – secteur 3 (construction)
Monsieur Serge MOSMANS	Rue Escaille, 15 6230 BUZET	071/84 68 00 0495/94 10 25	C.T.P. – secteur 2 (industrie)
Monsieur François GOFFINET	Rue Deneumoustier 100 5001 BELGRADE	081/74 40 74 0479/90 15 22	C.T.P. – secteur 4 (hôtellerie- alimentation) C.T.P. – secteur 8 (services aux personnes)
Madame Fabienne GOFFAUX	Rue Eau-sur-Elle, 103 6043 RANSART	071/35 97 48 0487/60 83 39	C.T.P. – secteurs 1, 5 et 9 (agronomie, habillement et sciences appliquées)
Madame Valérie DE MESMAEKER	Vieux Chemin de Nivelles 21 c 1440 BRAINE-LE- CHATEAU	0479/78 70 99	Français DI
Madame Françoise GOSSELIN	Rue d'Havré 36 – bte 1-2 7000 MONS	065/35 19 59 0473/54 43 47	Français DS
Madame Béatrice MASSINON	Rue de la Bruyère, 67 5060 AUVELAIS	071/77 45 57 0472/70 03 29	Histoire DI-DS
Madame Francine CORDIER	Boekzitting, 20 9600 RONSE	055/21 13 71 0496/52 18 76	Mathématiques DI
Monsieur Christian VAN HOOSTE	Chemin de Marbisoeul, 25 6120 MARBAIX-LA-TOUR	071/21.77.93 0479/98 07 72	Mathématiques DS
Madame Catherine VANDERHAEGHE	Place du Vieux Marché 22 A 7850 ENGHEN	0485/35 86 51	Néerlandais/Angl DI-DS (Zones Bruxelles, Hainaut occidentale, Mons, Charleroi)

Madame Fabienne DENAYER	Rue Bruyère Saint-Jean 61 1410 WATERLOO	0497/15 97 10	Néerlandais/Angl DI-DS (Zones, Luxembourg, Namur, Brabant wallon)
Madame Salvine OLIVERI	Rue Edmond Van Volxem, 6a 1440 WAUTHIER-BRAINE	02/366.21.04	Néerlandais/Angl/ Allemand DI-DS (zones Huy- Waremme, Liège, Verviers)
Madame Isabelle LEMAIRE	Route Provinciale 13 7543 MOURCOURT	069/84 38 83 0498/05 47 08	Sciences DS
Madame Dominique OBLINGER	Rue des Béguines 14 4600 VISE	0474/79 62 28	Education par tech. DI Sciences DI
Monsieur Didier TRILLET	Rue Roua 86 4540 AMAY	0495/74 05 52	Secteur 7 (Economie) Sciences économiques DI-DS

Personnel auxiliaire d'éducation

Enseignements secondaire ordinaire et secondaire spécialisé

Madame Nadine FOSSE	Rue de l'Hospice communal 104 1170 BRUXELLES	02/660 65 04 0476/67 19 64	Personnel auxiliaire d'éducation
---------------------	---	-------------------------------	-------------------------------------

Centres PMS

Madame Nathalie LION	Avenue Cardinal Mercier 16 4020 BRESSOUX	04/278 49 33 0495/26 61 05	CPMS
----------------------	---	-------------------------------	------

Adresses mail

Tous les C.P. ont pour adresse : prenom.nom@restode.cfwb.be

Sauf :

Michel ODROVIC : prenom.nom@cfwb.be